

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, trente juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Etaient excusés : M. Mauvezin Frédéric a donné pouvoir à M. Morel Patrice

Monsieur Patrice MOREL a été élu secrétaire de séance

M. MERIAUX demande au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la nomination d'un suppléant au délégué communautaire pour le remplacer éventuellement aux réunions de la Communauté urbaine, les membres présents acceptent.

I – LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 6 avril (A VERIFIER), il y a lieu d'ajouter une remarque faite par M. DIEU à savoir :

Demander au riverain du chemin des patrouilles de procéder à la taille de leur haie. Un courrier sera donc transmis par M. le maire à ce sujet aux personnes intéressées.

N'ayant pas d'autres remarques à formuler le compte rendu adopté à l'unanimité

II – COMPTE-RENDU AUX PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS

1. Conseil d'école de Courlandon par M. Morel : pour la rentrée de 2017 une classe de maternelle sera supprimée du fait de manque d'effectif.
2. M. Mériaux précise qu'il a de son côté assister à plusieurs réunions du groupe de travail concernant les travaux de bâtiment ou il a été accepté des travaux de menuiseries extérieures à l'école centre et Deschamps de Fismes, le choix d'un maître d'œuvre a été fait pour la construction d'un préau à l'école Deschamps. Les entreprises ont été retenues pour les travaux à l'école de Vandeuil et enfin une étude est démarrée pour la construction d'une nouvelle cantine sur Fismes ou une nouvelle école primaire avec cantine.
Une conférence territoriale a eu lieu également et nous avons examiné les projets de voirie des différentes communes.
Un conseil communautaire a eu lieu le 29 juin dernier ou 144 délibérations ont été prises.

III – DESIGNATION D'UN DELEGUE ET DE TROIS SUPPLEANTS POUR LES ELECTION SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017

M. Le Maire précise que les votes devront se faire à bulletin secret et demande aux conseillers présents les noms des candidats.

M. Mériaux se présente comme délégué et il n'y a pas d'autres candidats.

M. Morel présente la candidature de M. Mauvezin Frédéric comme premier suppléant et il n'y a pas d'autres candidats.

M. MOREL Patrice se présente comme second suppléant et il n'y a pas d'autres candidats.

Mme BEURRIER Cathy se présente comme troisième candidate et il n'y a pas d'autres candidats. Les votes se font donc à bulletin secret et chaque candidat reçoit le nombre maximum de voix présentes à savoir 10 bulletins en leur faveur.

Le résultat des votes est donc le suivant :

- 1) M. Mériaux Philippe est élu comme délégué
- 2) M. Mauvezin Frédéric est élu comme premier suppléant.
- 3) M. Morel Patrice est élu comme deuxième suppléant.
- 4) Mme BEURRIER Cathy est élue comme troisième suppléante.

IV – NOMINATION D'UN SUPPLEANT AU DELEGUE DE LA COMMUNAUTE URBAINE.

Par courrier du 22 juin dernier la C.U nous a informée que suite à la loi n° 2017-257 du 28/02/2017, les communes ne disposant qu'un seul délégué communautaire peuvent disposer un conseiller suppléant.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le conseiller suppléant est le suivant selon l'ordre du tableau des élections municipales lors de l'élection du maire et de ses adjoints. Si le conseiller communautaire est le maire, le conseiller suppléant est le premier adjoint.

M. Mauvezin Frédéric est donc nommé conseiller communautaire suppléant.

V – PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ou PADD) CONCERNANT LE PLU ET DELIBERATION

M. le Maire présente aux conseillers présents les orientations générales du PADD qui sont les suivantes :

- 1) Poursuivre la croissance démographique de l'ordre de 1.15 % par an en moyenne ;
- 2) Définir les zones urbaines et à urbaniser pour répondre aux objectifs d'accueil de nouveaux habitants ;
- 3)-Pérenniser et favoriser le développement du tissu économique local, notamment la requalification du site de l'ancienne papeterie pour l'accueil de nouvelles activités.
- 4) Préserver l'activité agricole en limitant les prélèvements aux stricts besoins en termes d'accueil de nouveaux habitants et en appliquant sur les espaces agricoles un règlement adapté à la préservation de la ressource.
- 5) Sécuriser les circulations au sein du bourg et prévoir l'intégration des futures constructions au sein du réseau viaire existant.
- 6) Préserver les caractéristiques du patrimoine bâti local.
- 7) Prendre en compte le cadre naturel du territoire et mettre en œuvre les outils nécessaires à sa préservation (la Vesle et ses abords, les zones humides identifiées par le SAGE, les espaces boisés,...).

Après discussions et quelques remarques à transmettre directement à GEOGRAM, un point supplémentaire est spécifié concernant la préservation du milieu aquatique de la Vesle.

Après avoir débattu sur les orientations générales du PADD, le conseil municipal émet un avis favorable à la transmission de ces éléments à la Communauté Urbaine du Grand Reims en vue de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD lors du prochain conseil communautaire.

Le conseil autorise M. le Maire à transmettre la délibération prenant acte du débat sur le projet de PADD.

VI – ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT DE MATERIEL HORTICOLE

La Communauté Urbaine du Grand Reims propose la création d'un groupement d'achat de matériel horticole. Si nous adhérons à ce groupement, il nous sera impossible d'acheter ce type de matériel en dehors de ce groupement d'achat.

Après discussions, le conseil municipal refuse cette adhésion.

VII – PRESENTATION DE L'ORIENTATION DU TRAITEMENT DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

M. Mériaux a commencé à étudier ce sujet mais n'estime pas être suffisamment prêt pour transmettre au conseil municipal toutes les informations concernant ce dossier.

Il demande de sursoir à toute décision pour le moment et il présentera à un prochain conseil un projet complet.

Le conseil municipal accepte ce report.

VIII – SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE

Nous devons délibérer sur les modifications des statuts du Syndicats de transports scolaire et la mise en place du RIFFSEP, mais nous devons attendre que la CU délibère sur les statuts et que la mise en place du RIFFSEP soit validé par les autorités compétentes.

Ce point est donc ajourné pour le moment

IX – BILAN FINANCIER DES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES

M. Mériaux présente et distribue aux conseillers présents un tableau récapitulatif des dépenses réalisées pour l'aménagement de la salle des fêtes.

Les travaux réalisés par les Entreprises se montent à 93 784.16 €

Les frais d'études et divers bureaux se montent à 26 269.250 €.

Le Total de la dépense est donc de 120 053.36 €.

Les recettes se décomposent de la façon suivante :

- 1) Réserve parlementaire de notre Député sortante pour la somme de 9 111.27 €
- 2) Subvention de l'ETAT pour 39 6589.00 €
- 3) Budget Communal pour 71 283.09 €, dont 40 000 € d'emprunt.

X – INFORMATION SUR L'ASSAINISSEMENT

M. Dessoye Claude, M. Morel Patrice et M. Mériaux Philippe ont assisté le 22 juin dernier à une réunion commune avec Magneux sur la présentation par la Société AMODIAG d'un avant-projet sur l'assainissement collectif.

Pour notre commune, il serait envisagé deux scénarios :

- 1) Premier scénario :
Notre commune aurait un réseau autonome avec une unité de traitement dans un lieu à définir précisément car le lieu pressenti sur cet avant-projet ne convient pas.
- 2) Second scénario :
Le réseau d'assainissement collectif de notre village serait raccordé sur le réseau de Magneux et une unité de traitement serait réalisée sur le territoire communal de cette dernière.

Lors de cette réunion un certain nombre de reproches ont été formulées à l'égard de la société Amodiag à savoir :

- 1) convocation tardive puisque nous n'avons été prévenus de cette réunion que trois jours avant.
- 2) manque de concertation évidente entre Amodiag et Géogram (chargé de l'établissement de notre PLU), certaines zones prévues à assainir qui ne seront pas urbanisés.....

3) dans le scénario n°1 : lieu complètement fantaisiste pour l'implantation de l'unité de traitement.

Nous avons été déçus de cette réunion et en plus nous n'avons aucune indication sur les délais envisagés pour ces travaux d'assainissement.

XI- QUESTIONS DIVERSES

- 1) Le Radar pédagogique situé à l'entrée du village en venant de Baslieux a été volé. Après discussions il est décidé de ne pas le remplacer et d'envisager la mise en place de ralentisseur (soit coussin berlinois soit rehausse de la voirie) des devis seront établis dans ce sens et le poteau sera déposé.
- 2) M. Mériaux informe le conseil qu'il a reçu la visite de M. Laurent. Celui-ci amoureux d'histoire aérienne de la dernière guerre mondiale l'a informé qu'un bombardier s'était écrasé sur le territoire de notre village. Il nous a laissé un petit dossier concernant cet événement qui est consultable à la mairie.
- 3) Il est demandé à M. le Maire de refaire une diffusion dans le village d'un document concernant le bruit, cela sera fait.

La séance est levée à 20 H 30.